

## **AVANT LA SPIRITUALITE MARISTE : L'ESPRIT DE L'INSTITUT**

### **2° partie : Les supérieurs généraux et l'Esprit de l'institut. (1860-1960 environ)**

Dans une première partie, j'ai tenté de montrer que le concept d'Esprit de l'institut venu de Champagnat à partir des années 1824-26, et relayé par les F. François et Jean-Baptiste, était bien proche de ce que nous nommons aujourd'hui une spiritualité et pas seulement une sensibilité commune exprimée par la formule humilité-simplicité-modestie. A partir des années 1852-1856 la législation de l'institut et la Vie du Fondateur ont constitué les bases d'un corps de doctrine, mais davantage, me semble-t-il, sous forme d'empilement de données ascétiques, disciplinaires et dévotionnelles que comme synthèse spirituelle véritable. En somme, à partir de 1852, la règle était censée contenir tout l'esprit de l'institut ; c'était par l'observance scrupuleuse de celle-ci qu'un frère prouvait qu'il le possédait ; et le vœu de stabilité était la reconnaissance publique de cette fidélité. Nous allons voir cependant que cette prépondérance de la règle n'empêchait pas les supérieurs généraux – ni sans doute bien des Frères anciens - de se référer à une conception de l'esprit de l'institut antérieure à la règle de 1852 bien proche de ce que nous nommons aujourd'hui une spiritualité.

#### **La lettre du chapitre de 1852 aux Frères**

En introduction aux Règles communes de 1852 les capitulants se posent en interprètes légitimes de l'esprit mariste des origines : « Toutes [les règles] n'ont pas été écrites de la main de notre pieux fondateur mais elles sont toutes de lui [...] Elles sont l'expression fidèle de sa volonté et contiennent son esprit »... Cette affirmation est indispensable car, jusqu'à la démission du P. Colin, comme supérieur des Frères Maristes au début du chapitre de 1852, le statut du P. Champagnat comme fondateur n'était pas définitivement établi et on évitait de se référer clairement à lui. Néanmoins, du fait que Champagnat n'avait pas écrit lui-même la règle, celle de 1852 souffrira d'un déficit de légitimité. D'ailleurs, le chapitre de 1852-54, composé de frères anciens qui avaient entendu et même noté l'enseignement du Fondateur, a connu bien des tensions et des contestations sur l'esprit du fondateur. On en a un exemple avec l'instauration du vœu de stabilité que bien des frères anciens refusent ou n'admettent qu'avec difficulté. Donc, même si la lettre d'introduction aux R.C. prétend que celles-ci renferment l'esprit du fondateur, cette conviction sera longue à établir solidement.

D'ailleurs, les capitulants eux-mêmes reconnaissent à ces règles des statuts différents : les unes, contenant les commandements propres à la vie religieuse (vœux, discipline) ont un caractère assez formel. Ce sont celles de la seconde partie traitant des vertus (esprit de foi, obéissance...) qui « ont pour fin principale de former l'esprit de l'institut [...] de mouler tous les Frères selon cet esprit ».

#### **1/ F. Louis-Marie. Circulaire sur la dévotion à Marie**

La difficile acceptation des Règles communes contribue à expliquer pourquoi le F. François, pressé d'obtenir la reconnaissance romaine de l'institut, fera un long séjour à Rome en 1858. Sa tentative ayant échoué, il devra laisser le gouvernement à son vicaire général le F. Louis-Marie en 1860. Dans ses circulaires celui-ci va s'employer à lutter fermement contre une contestation tenace. Et, de 1860 à la fin de son généralat en 1879, il parviendra à légitimer une interprétation de l'esprit de l'institut par la règle, qui avait d'abord suscité bien des réserves.

Mais il ne négligera pas non plus la tradition antérieure et sa circulaire sur la dévotion mariale, du 16 juillet 1861, sera l'une des premières manifestations de sa volonté de se situer dans la continuité de l'esprit du fondateur. Prenant comme modèle le cénacle après l'Ascension de Jésus (Actes, 1, 14.), il veut rappeler à des Frères divisés « l'esprit de la Règle et de notre pieux Fondateur, sur le culte tout particulier que nous devons à cette bonne Mère, comme ses Petits Frères et ses enfants ». Elle est « l'âme de toute la Congrégation, comme elle a été l'âme et le soutien de tout ce qu'a fait notre pieux Fondateur [...] » « C'est dans des communications intimes avec elle [...] qu'il conçut l'idée de sa Congrégation, le plan de son gouvernement et l'esprit particulier dont il voulait qu'elle fût animée. Le

nom béni de *Petits Frères de Marie*, que nous sommes si heureux de porter, nous le devons à l'amour du P. Champagnat pour Marie, à l'attrait irrésistible qu'il eut toute sa vie pour les vertus si simples et si modestes de cette humble Vierge » [...] Nous ne pouvons être les enfants, les disciples de notre Père et Fondateur qu'à la condition d'aimer Marie, d'honorer et de servir Marie, de vivre de la vie et de l'esprit de Marie »...

Cet esprit du P. Champagnat se retrouve partout dans les livres de l'institut mais particulièrement dans le chapitre VI des Règles communes :

« Oh ! que ce Chapitre de la Dévotion à Marie doit nous être cher et précieux à tous! qu'il exprime bien les pensées et les sentiments, l'esprit et toutes les dispositions que doit avoir un Petit Frère de Marie pour sa bonne Mère ! »

Le F. Louis-Marie entérine donc la doctrine de la règle sur Marie mais, dans la suite de la circulaire, il reprend le plan de l'instruction primitive sur l'esprit de l'institut, dont il semble avoir une version distincte de celle des F. François et Jean-Baptiste.

<b>Caractère, Esprit de la Société des Petits Frères de Marie (F. François, carnet 308)</b>	<b>F. Louis-Marie. Dévotion à Marie (1861)</b>
I. Il faut distinguer l'esprit général de l'état religieux et l'esprit particulier de chaque ordre, dit S. François de Sales - L'esprit est de tendre à la perfection de la charité, l'esprit particulier est d'y tendre ou d'y aspirer par tel ou tel moyen	... La fin générale de tous les Corps religieux [est] l'union à Dieu par la charité et la pratique des Conseils évangéliques.[...] (Matth., XIX, 17, 21.)
Chaque ordre religieux a donc <b>son esprit particulier</b> , qui est comme <b>son caractère propre</b> et sa marque distinctive. Tous les religieux n'arrivent pas à la perfection par les mêmes pratiques.	Mais, outre cette fin générale, qui est la même pour tous les Religieux, chaque Congrégation a <b>son esprit propre</b> , son moyen spécial de perfection et de sainteté approprié au but particulier qu'elle se propose.
Les uns le font par l'observance d'une rigoureuse pauvreté; les autres par une obéissance aveugle; d'autres par le silence, l'abstinence, la solitude; d'autres, enfin, par les oeuvres spirituelles ou corporelles de miséricorde, suivant le but de leur institution. Il nous importe donc extrêmement de savoir par quelle vertu particulière nous devons acquérir la perfection de notre état, c'est-à-dire quel est le caractère, l'esprit spécial de notre Institut.	<i>Le F. Louis-Marie cite « les Enfants de saint François » (l'esprit de pauvreté) de saint Dominique (esprit de zèle) ; les Chartreux (abstinence) ; les Trappistes (jeûnes et macérations) ; Saint Ignace voulant « que l'obéissance absolue fût le cachet de son Ordre »<sup>1</sup>.</i>
N'oublions jamais notre nom de Petits Frères et Petits Frères de Marie.	nous, Petits Frères de Marie, nous y allons et nous devons y aller par Marie, par l'amour de Marie, la dévotion de Marie, le service de Marie, l'esprit de Marie.
Marie est notre Mère, notre Supérieure, notre modèle. Nous sommes donc appelés à honorer et à imiter la vie humble, simple, pure de la Ste Vierge, et à faire revivre ses vertus dans notre conduite; humilité de Marie dans ses pensées, ses paroles et ses actions, ses occupations, ses douleurs, ses honneurs et ses privilèges	Nous, M. T. C. F., à qui Jésus a fait la grâce insigne de donner Marie pour Mère, pour Patronne pour Modèle et pour première Supérieure, c'est par la dévotion à Marie que nous devons nous sauver ;
L'esprit des Petits Frères de Marie, leur caractère particulier et distinctif, est un esprit	c'est l'esprit de Marie, la pratique de l'humilité, de la modestie et des vertus de Marie

<sup>1</sup> Peut-être par distraction ou parce qu'il disposait d'une seconde version il a placé un peu plus bas ce doublet : « Les autres Religieux vont à Jésus, les uns par l'obéissance, les autres par la pauvreté, d'autres par la pénitence, d'autres par les exercices du zèle et de la charité. »

d'humilité et de simplicité. Notre vie doit ainsi être une vie humble, cachée, inconnue au monde. L'humilité et la simplicité doivent toujours être les vertus principales, privilégiées et caractéristiques de chacun de nous. Ce n'est que par ces vertus que nous pourrions acquérir la perfection de notre vie et procurer la gloire de Dieu.	qui est notre moyen spécial de perfection et de sainteté
C'est là le moule qui doit nous donner la forme et le miroir dans lequel nous voyons l'esprit de notre ordre et notre ligne de conduite.	Il faut que la dévotion à Marie, <b>l'esprit de Marie</b> , soit partout et toujours le caractère distinctif de notre Congrégation et de chacun de ses membres, la marque à laquelle on les reconnaîtra.

C'est donc une circulaire assez ambiguë qui, d'une part affirme discrètement que les livres officiels de l'institut contiennent l'esprit de Champagnat, mais s'inspire aussi d'une source antérieure. La portée spirituelle de celle-ci est néanmoins quelque peu affaiblie du fait que l'humilité mariale n'est plus considérée comme l'attitude juste de la créature envers son créateur, dont Marie est le modèle indépassable, mais comme une vertu somme toute classique. D'une théologie spirituelle mariale on passe à une dévotion mariale même s'il est vrai que l'idée de vivre de l'esprit de Marie sauvegarde quelque chose de la tradition antérieure.

### **L'esprit de prière comme esprit de l'institut ?**

Dans le même désir de restaurer la feveur d'un corps qui a besoin de reprise en main spirituelle et institutionnelle, le F. Louis-Marie envoie aux frères le 2 février 1863 une longue circulaire sur l'esprit de prière :

« Combien, M. T. C. F., n'avons-nous pas besoin, en ce moment, d'entrer et de nous renouveler dans cet esprit de prière de notre pieux Fondateur? [...] Efforçons-nous de bien prier, pour conserver et fortifier parmi nous l'esprit religieux, le bon esprit. »

En posant les équivalences esprit de prière = esprit de Champagnat = esprit religieux = bon esprit, le F. Louis-Marie reprend le thème de la circulaire « esprit religieux » des carnets des F. François et Jean-Baptiste qui précédait l'instruction sur l'esprit de l'institut, disant entre autres : « L'esprit religieux, le bon esprit, c'est l'amour et l'estime de son état [...] un zèle et un dévouement soutenus pour les emplois qui lui sont propres ». Et il donne à cet esprit un sens hautement théologique : « selon la doctrine de saint Paul l'esprit de prière est l'esprit même de Dieu [...] (Rom., VIII, 26). Avoir l'esprit de prière, c'est donc avoir l'Esprit même de Notre-Seigneur, l'Esprit de Dieu, le Saint-Esprit, le BON ESPRIT par excellence. »

En terminant sa circulaire il en annonce une suite visant à dénoncer les conséquences funestes de l'absence d'esprit de prière dans les communautés, qu'il publiera le 19 mars 1865. Cette fois il semble s'inspirer de l'instruction sur « le mauvais esprit » qui, chez les F. François et Jean-Baptiste, suivait celle sur l'esprit de l'institut. Il y décrit longuement l'esprit d'orgueil ennemi de l'esprit de prière et du bon esprit, dont les conséquences sont le défaut de charité et l'esprit impur.

Avec cette circulaire double reposant sur l'opposition bon esprit-mauvais esprit le F. Louis-Marie exploite deux instructions anciennes mais qui servaient en quelque sorte d'annexe à l'instruction sur l'esprit de l'institut. Il contribue ainsi à une interprétation ascétique et institutionnelle de l'esprit de l'institut dont l'esprit de prière et le bon esprit seraient des équivalents. Et l'opposition bon esprit- mauvais esprit sera très souvent employée à plus ou moins bon escient, notamment pour justifier un certain conservatisme.

### **L'esprit d'humilité**

Au contraire, la circulaire du 16/07/1868 sur l'esprit d'humilité se situe très fidèlement dans la tradition de l'esprit de l'institut tel que défini aux origines, notamment en liant l'humilité du frère à celle de Marie et à l'inspiration du Fondateur. Elle a cependant un but utilitaire, en un moment où les congrégations sont soumises aux attaques convergentes des milieux antireligieux, et du gouvernement impérial inquiet de leur développement. Et même, dans un certain nombre de communes, des conseils municipaux veulent laïciser l'école publique jusque-là tenue par les Frères. Ceux-ci doivent donc adopter une conduite prudente et modeste dans une société moins bienveillante qu'auparavant, prompte à dénoncer les mœurs des religieux.

Mais le F. Louis-Marie en profite pour réclamer « un renouvellement général dans l'esprit de l'Institut, dans l'amour et la pratique de l'humilité, vertu fondamentale qui doit faire le caractère propre de notre petite Société ». Il faut donc : « Des Frères humbles, simples, modestes, fuyant l'éclat, aimant la vie cachée, faisant le bien sans bruit, sans ostentation, se défiant d'eux-mêmes et ne comptant que sur la grâce et le secours de Dieu<sup>2</sup> ».

Il commente ensuite le mot « petit », en s'inspirant de l'instruction primitive sur l'esprit de l'institut : « la vie des frères doit être une vie humble, cachée et inconnue au monde, [...] l'humilité et la simplicité doivent être les vertus principales et privilégiées des Frères de Marie [...] Nous devons nous efforcer continuellement de nous faire petits, et nous regarder toujours, non seulement comme les derniers des religieux, mais encore comme les derniers des fidèles dans l'Église de Dieu. ». Et il développe six applications de cette petitesse :

- 1/ Petits devant Dieu, à l'exemple de Notre-Seigneur [...] (Hébr., V, 7.)
- 2/ Petits devant nos Supérieurs, [...] (Zach., II, 8.)
- 3/ Petits devant les Autorités, le Clergé et les Magistrats<sup>3</sup> [...].
- 4/ Petits devant nos Confrères, [...].
- 5/ Petits, même devant les enfants
- 6/ Petits devant nous-mêmes (Luc, XVIII, 14.)

La plupart de ces items reprennent les articles du chapitre des RC sur l'humilité mais en précisent certains. Par exemple, l'article « *Petits devant Dieu* » complète l'article 14 en citant l'épître aux Hébreux rappelant que Jésus « a été exaucé à cause de son humble respect » (Hébr. V, 7.). Quant au thème de la petitesse devant les enfants, le F. Louis-Marie y insiste puisqu'à cette époque la presse anticléricale tente systématiquement de susciter des scandales : que les Frères voient en eux : « les membres de Jésus-Christ, les temples du Saint-Esprit, les enfants de Dieu et les héritiers du Ciel ; et, dans ces vues de foi, les honorant, les ménageant, nous dévouant à leur instruction et à leur éducation, ne plaignant ni peines ni soins pour les conserver et les former. »

En définitive l'évocation de cette petitesse multiforme réemploie la doctrine de l'instruction sur l'esprit de l'institut, mais le modèle à suivre est d'abord le Christ. Même si Marie n'apparaît qu'au second plan c'est bien dans l'esprit des origines qu'elle est présentée:

« Ce qui nous reste à faire maintenant, c'est de nous adresser à Marie, notre bonne Mère, à Marie, le modèle accompli de la plus parfaite humilité [...] à Marie, notre première Supérieure, notre Avocate, notre grande Patronne et Protectrice, à Marie, la ressource ordinaire de l'Institut et de tous ses Membres, afin qu'elle nous obtienne la grâce insigne, le don précieux d'une vraie humilité ; [...] Marie n'est la plus élevée de toutes les pures créatures dans le Ciel que parce qu'elle a été la plus humble, la plus petite de toutes à ses yeux sur la terre. En vérité, je vous le dis, si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. »

<sup>2</sup> Le F. Louis-Marie semble reprendre la liste des items de l'humilité recommandés dans l'instruction primitive sur l'esprit de l'institut.

<sup>3</sup> Les maires et les notables.

Et en finale de cette affirmation de Marie modèle d'humilité figure une expression que nous trouvons dans l'instruction primitive : « Marie n'est la plus élevée des créatures que parce qu'elle se considère comme la plus petite ». Le mot « néant » n'est pas prononcé mais l'idée y est. Bon théologien le F. Louis-Marie<sup>4</sup> a eu le souci de subordonner Marie à Jésus et d'éviter un vocabulaire trop sujet à controverse comme « néant », mais il a repris la tradition sur l'esprit de l'institut selon Champagnat de manière finalement plus heureuse que dans ses instructions précédentes.

### Le F. Théophile

Après 1880 il n'y a plus de sérieux problèmes d'interprétation de l'esprit de l'institut. La règle et les enseignements des F. Jean-Baptiste (+ 1872) et Louis-Marie (+ 1879) en ont fixé l'interprétation légitime. Le rôle doctrinal du F. François (+ 1881) est oublié. Les successeurs du F. Louis-Marie ne sont pas des « frères anciens » qui ont reçu directement l'enseignement de Champagnat. Mais certains événements conviennent à réexaminer les origines.

Le premier c'est l'introduction de la cause de béatification du Fondateur. A cette occasion, le 10 juin 1897, juste après l'introduction de la cause à Rome de Champagnat devenu vénérable, le F. Théophile donne une circulaire sur l'esprit mariste qui établit l'équivalence esprit mariste – esprit de l'institut et qui l'étend à d'autres vertus qu'humilité, simplicité, modestie. Mais une nouvelle notion s'impose plus qu'avant : l'esprit de Champagnat. Autre aspect intéressant : « l'esprit du monde ». Cette expression traditionnelle, devient « l'esprit moderne ». Et c'est le signe que l'institut se considère dans une certaine mesure comme « antimoderne ». Surtout, la finale de la circulaire établit une hiérarchie de références qui situe la règle après la foi et l'évangile, ce qui n'est pas aussi banal qu'on pourrait le penser. La vénérabilité de Champagnat est donc l'occasion de « nous renouveler dans l'esprit mariste » :

« Il est bon, en particulier, surtout à l'occasion de nos retraites de cette année, de nous demander où nous en sommes par rapport à *l'humilité*, à la *simplicité*, à la *modestie*, à la *piété*, à *l'esprit de pauvreté*, à toutes les vertus dont notre Vénérable Fondateur nous a donné tant et de si beaux exemples. Plus que jamais il faut nous pénétrer de la nécessité de nous tenir en garde contre l'esprit du monde, contre ce que l'on appelle **l'esprit moderne**, pour ne pas nous exposer à payer tribut, jusqu'à un certain point, à la vanité, au faste, à l'orgueil, au sensualisme, à la cupidité, aux préjugés du siècle. [...] il faut que nous ne perdions jamais de vue que l'atmosphère dans laquelle nous devons nous mouvoir, n'est autre que celle de la Foi, de l'Evangile, de notre Règle. »

### Frère Stratonique

Contrairement au F. Théophile qui a fourni peu de circulaires doctrinales, le F. Stratonique laisse une œuvre assez considérable, en partie du fait que son généralat se situe de part et d'autre du centenaire de l'institut. Dès sa circulaire du 6 juin 1908 il annonce une neuvaine d'années préparatoires à ce centenaire. Et pour lui « nous devons viser à sortir de nos retraites tout renouvelés dans l'esprit primitif de notre Institut, dans le véritable esprit de notre Vénérable Fondateur, l'esprit mariste qu'il a inculqué à ses premiers Frères et dont ils ont été, comme lui, si bien pénétrés. [...] c'est cet esprit qu'il faut opposer à celui du monde qui se perd par son esprit d'orgueil, d'ostentation, de duplicité. »

Comment prendre cet esprit de Champagnat et des premiers frères ? Par la lecture attentive et méditée de nos ouvrages ascétiques qui permettra « d'enraciner dans nos cœurs le dévouement, cette belle et noble vertu que notre Vénérable Fondateur et nos aînés ont pratiquée à un si haut degré, et dont ils nous ont laissé tant et de si admirables exemples ».

---

<sup>4</sup> Il a quitté le grand séminaire à la fin de ses études.

Le F. Stratonique formule donc une vision assez personnelle de l'esprit mariste en affirmant qu'il est non seulement celui de Champagnat mais aussi des premiers frères. Pour lui, ce n'est pas l'humilité qui est au cœur de l'esprit mariste mais le dévouement. Et plutôt que d'en donner une définition, il rappelle l'exemple du F. Jérôme (Biographies de quelques frères). Il envisage même un livre qui pourrait avoir pour titre : *La pratique du dévouement dans l'Institut des Petits Frères de Marie pendant le premier siècle de son existence*. Il tente de restituer à la littérature mariste une estime qui paraît peu partagée, mais lui-même en offre une interprétation assez personnelle<sup>5</sup>. Cette position se retrouve dans sa circulaire du centenaire le 2 janvier 1817 dans laquelle il s'inspire du texte d'introduction du F. Jean-Baptiste aux A.L.S. en 1868<sup>6</sup>.

« Qu'est-ce que l'Institut des Petits Frères de Marie? », telle est la question qu'il pose. Et voici comment il y répond : « C'est une Congrégation née dans l'humilité, la pauvreté et à l'ombre de la Croix de Jésus ; elle a été fondée le 2 janvier 1817 ; elle a donc aujourd'hui 52 ans d'existence (c'était en 1868 qu'il publiait le livre) ». [...] notre Congrégation continue à se développer et à grandir à l'ombre de la Croix et sous la protection de Marie ».

Cette insistance sur la croix correspond bien à la situation de l'institut en 1917 ; mais aussi, sans mettre en cause la littérature officielle bâtie à partir de 1852 cette définition de l'esprit de l'institut rappelle le temps de La Valla et des premières années à L'Hermitage.

### **F. Diogène**

Un peu comme le F. Théophile, le F. Diogène ne sera guère tenté par le thème de l'esprit de l'institut, mais sa circulaire du 24 mai 1926 traite de L'esprit du P. Champagnat et il considère L'Hermitage comme le lieu où souffle son esprit :

« On y respire comme une atmosphère de sainteté : le bruit et le mouvement des cités n'arrivent pas jusqu'à ce vallon solitaire ; les préoccupations mondaines ne franchissent pas le seuil de cette austère et pourtant si heureuse demeure. » [...] « Chaque fois qu'il m'est donné de fouler ce sol béni, [...] mon cœur se répand en une prière ardente pour obtenir de Dieu, par l'intercession de Marie, la Reine de l'Hermitage, que l'esprit de notre Vénérable Père pénètre de plus en plus tous nos religieux et que sa protection nous soutienne dans cette époque assez dangereuse et difficile que nous traversons. »

Il en conclut que le devoir est de suivre la lettre du pape *Unigenitus Dei Filius* adressée aux supérieurs des Ordres religieux et des autres congrégations d'hommes : « ne jamais perdre de vue les exemples de leur fondateur et législateur [...] glorifier leur père en observant sa règle et ses conseils ; et, en se pénétrant de son esprit, ils seront fidèles à leurs devoirs d'état aussi longtemps qu'ils marcheront sur les traces de leur fondateur ».

Face à un monde hostile le F. Diogène, conçoit la fidélité aux origines en associant l'esprit de Champagnat au sanctuaire de L'Hermitage et à la règle.

### **F. Marie-Odulphe**

Décédé en 1942, le F. Diogène, et le chapitre général ne pouvant se réunir, le F. Michaëlis, puis le F. Marie-Odulphe vont assurer l'intérim à la tête de l'institut. La guerre en Europe étant à peine terminée, ce dernier publie le 24 mai 1945 la circulaire intitulée « Tout restaurer dans l'esprit du Vénérable Fondateur par le culte de la Règle ! ». Ce titre qui associe l'esprit du fondateur et la règle dans un idéal de restauration peut paraître exagérément soucieux de retour à l'ordre. Néanmoins, l'esprit de l'institut y est remarquablement défini :

<sup>5</sup> Il fait même allusion aux carnets du F. François restés à l'état de manuscrit.

<sup>6</sup> Il en existe une version antérieure dans le manuscrit Ecrits 4 du F. Jean-Baptiste p. 48 qui paraît datée de 1864 mais copie peut-être un texte plus ancien.

« Le Père Colin et son ami le Père Champagnat ont incontestablement voulu donner à la Société de Marie l'esprit même de Marie. Mais la Très Sainte Vierge a vécu merveilleusement une vie qu'une formule de saint Paul exprime avec une étonnante précision : « Vie cachée en Dieu avec le Christ Jésus. » (Coloss., III, 3.) Et les deux vénérables Fondateurs, comprenant que l'esprit mariste consiste dans la vie intérieure se cachant en Dieu avec le Christ, se sont appliqués à tracer à leurs fils spirituels un idéal où l'humilité, l'abnégation de soi, l'union à Dieu, l'amour de Jésus et le zèle des âmes sont comme les vertus de base. Cet idéal de perfection religieuse, ils l'ont eux-mêmes poursuivi constamment toute leur vie, comme leur histoire en témoigne aussi bien que le procès en instance pour la béatification. »

Cette définition de l'esprit mariste alliant la christologie et la mariologie paraît bien proche de celle de l'instruction des origines sur l'esprit de l'institut même si rien ne suggère que le F. Marie-Odulphe s'en soit inspiré. Nous avons là un bel exemple d'une interprétation personnelle assez remarquable de la spiritualité mariste.

### **F. Léonida**

*C'est le 8/12/1952* que le F. Léonida insiste lui aussi sur la nécessité de revenir à l'esprit primitif dans une circulaire intitulée « Nous sommes des religieux ; des Petits Frères de Marie ». Il s'est manifestement inspiré de la circulaire primitive sur l'esprit de l'institut, et en suit même le plan. Il commence donc par rappeler que « Toutes les familles religieuses se proposent [...] de conduire leurs membres au maximum d'union à Dieu et [...] l'unique différence qui existe entre eux, (les fondateurs) c'est qu'ayant eu des vertus du divin Maître une vision personnelle et distincte, ils ont indiqué à leurs disciples les moyens particuliers de les reproduire en eux ». Et il reprend la vieille définition de l'esprit mariste :

« C'est ainsi que le Vénérable Père Champagnat a signalé à ses enfants la voie de l'humilité, de la simplicité et de la modestie, proposant à notre imitation la Très Sainte Vierge, la plus parfaite copie de Notre-Seigneur, et voulant que nos communautés reproduisent, de leur mieux, la vie de la Sainte Famille à Nazareth. »

Puis, comme autrefois le F. Jean-Baptiste, il revient sur le nom de Petits Frères de Marie, qui « respire cet esprit ». Enfin il se réfère à Marie comme modèle :

« Notre Mère du Ciel s'est montrée tellement humble en toutes choses que nous ne pourrions nous dire légitimement ses enfants si nous ne combattions pas l'orgueil, la présomption, la vanité ; si nous ne savions reconnaître notre ignorance, notre fragilité et nos fautes pour n'attribuer qu'à l'infinie bonté de Dieu ce qui en nous a quelque valeur ».

Le vocabulaire du F. Léonida sur l'humilité mariale est moins précis que celui de la circulaire des origines, mais suggère la même humilité fondamentale de la créature.

### **F. Charles-Raphaël**

C'est avec lui que s'opère une rupture, notamment par la circulaire du 24/5/1959, « Ce qu'a voulu le XV<sup>e</sup> Chapitre Général » de 1958, où nous trouvons, peut-être pour la première fois, l'expression « spiritualité mariste ». Comme les décisions du chapitre ont affaibli le cadre très communautaire au profit de pratiques religieuses plus personnelles, il explique : « En spiritualité [...] chaque religieux doit avoir son propre programme de sanctification, s'insérant dans le programme général tracé par les Règles. » Dans sa circulaire du 8/12/1960 sur les règles communes il donne une définition du cœur de la spiritualité mariste tout à fait remarquable. Et, si nous y prenons garde, il affirme implicitement que désormais c'est l'histoire personnelle de Champagnat qui révèle son esprit, plutôt que la règle :

« Doit être considéré comme fondamental dans notre Congrégation tout ce qui touche, de près ou de loin, à l'esprit même de la Congrégation [...] Comment le Bienheureux Marcellin Champagnat a-t-il été amené à fonder notre Institut ? Il y eut, chez lui, en tout premier lieu, un souci apostolique [...] La pensée de fonder un Institut religieux a suivi presque immédiatement [...] C'est dans ces deux directions qu'il faut chercher ce qui est essentiel dans l'Oeuvre du Bienheureux Fondateur. »

Il place donc la vie apostolique en lien étroit avec la spiritualité proprement dite. Et évidemment, celle-ci sera mariale, ira de préférence vers les humbles avec le souci de « faire le bien sans bruit ».

« Voilà ce qui a certainement inspiré et guidé notre Bienheureux Fondateur quand il a médité et réalisé progressivement son Œuvre. Voilà certainement ce qu'il a voulu, envers et contre tous, jusqu'au terme de sa vie. Voilà ce qu'il veut encore aujourd'hui pour ses enfants, pour tous les siens. Et c'est cela que nous devons conserver à tout prix »...

Mais c'est à la date du 1<sup>o</sup> mai 1965 qu'à mon avis se clôt la tradition de l'esprit de l'institut, avec la circulaire sur « Fidélité à l'esprit de notre vocation et loi de l'adaptation », dans laquelle le F. Charles-Raphaël affirme que « c'est la fidélité même au Fondateur qui doit nous pousser à entreprendre les adaptations nécessaires ». Mais à cette date le concept d'esprit de l'institut et ses équivalents (esprit de Champagnat, esprit mariste...) est en passe d'être supplanté par celui de spiritualité mariste que le F. Charles-Raphaël a d'ailleurs contribué à acclimater.

Ce changement de vocabulaire n'est pas fortuit : il est le signe d'une manière nouvelle de penser l'identité mariste, notamment par un retour aux origines par-dessus la règle et la tradition. Comme la quasi identité entre l'esprit de l'institut et la règle, acquise à partir de 1852, cesse d'être admise, il faut un concept nouveau pour exprimer une identité religieuse référée à une inspiration primitive plutôt qu'à une règle de vie tardive.

Ce souci de revenir aux sources, déjà très présent au chapitre de 1967-68, sera théorisé par la circulaire du 1<sup>o</sup> juillet 1971 dans laquelle le F. Basilio, lors de la conférence générale, livre une « Méditation à haute voix d'un supérieur général » dans laquelle, revendiquant une motion intérieure de type charismatique, il se situe en refondateur attentif aux signes des temps.

« Aujourd'hui, peu après la clôture du concile, [...] nous assistons à une transformation de la vie religieuse non dans l'essentiel, mais dans l'accidentel ; non dans son aspect évangélique mais dans son aspect culturel. Nous assistons à un dépouillement de ses formes précédentes et à sa « formulation » nouvelle. [...] Je termine en répétant : je sens une force qui naît en moi, sans moi, pour appuyer tout ce qui dans l'Institut naît et se développe dans le sens du changement et du renouveau que l'Esprit Saint inspire. [...] Comme disait Yves Congar : « Il faut aider l'aurore à naître ».

## Conclusion

S'il est clair que durant plus d'un siècle (1852-1965 environ) la règle a été la référence majeure de l'identité mariste au point de donner l'impression que fidélité à la règle et conformité à l'esprit de l'institut étaient une seule et même chose, des définitions de cet esprit, antérieures ou autonomes ont toujours été présentes, comme nous l'avons vu dans les circulaires, du F. Louis-Marie au F. Charles-Raphaël. Peut-on pour autant dire que cet esprit de l'institut était l'équivalent de ce que nous nommons aujourd'hui la spiritualité mariste ? Il me semblerait plus juste de parler d'un discours dominé par l'esprit de piété, d'ascèse et de dévotion ne s'autorisant que de brèves ouvertures spirituelles. Dans une tradition antimystique, communautaire et apostolique préoccupée de cultiver les vertus solides et de fuir les singularités, la spiritualité s'exprimait le plus souvent sur le mode allusif et donc largement « inconnu et caché ». Mais nous avons vu que, pour modestes qu'ils aient été, ces apports spirituels ont été loin d'être négligeables.

Enfin, c'est dans sa circulaire de 1975 que le F. Basilio, dresse un bilan critique nuancé et assez complet du concept d'esprit de l'institut. Je laisse aux lecteurs de cette étude historique complémentaire en deux parties le soin d'apprécier en quoi elle peut enrichir la réflexion sur ce qu'on ne nommait pas encore la spiritualité mariste.

F. André Lanfrey, juin 2020.